

Conseil Municipal du

11 décembre 2017

à 18h00

N°ordre	72
N° identifiant	2017-0353

Rapporteur(s)	Christian PETIT
Date de la convocation	21/11/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme BALLON et M. BLANCHARD

Membres en exercice	53	
Quorum		

Présents	41	M. Alain CLAEYS - Maire Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. François BLANCHARD - Mme Régine FAGET-LAPRIE - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU Adjointes Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Daniel HOFNUNG - M. Yves JEAN - Mme Francette MORCEAU - M. El Mustapha BELGSIR - Mme Michèle HENRI - Mme Christine BURGERES - Mme Anne GERARD - M. Jules AIME - Mme Clotilde BALLON - Mme Martine APERCE - M. Philippe PALISSE - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - M. Edouard ROBLOT - M. Jacques ARFEUILLERE - M. Alain VERDIN - Mme Aïcha HOUSSEIN - M. Frédéric BOUCHAREB - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BONNEFON - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Peggy TOMASINI Conseillers municipaux
----------	----	---

Absents	3	M. Aurélien TRICOT Adjoint M. Laurent LUCAUD - M. Jean-José MASSOL Conseillers municipaux
---------	---	--

Mandats	9	Mandants	Mandataires
		Madame PERSICO Patricia	Monsieur PETIT Christian
		Monsieur RICCO Jean-Baptiste	Monsieur CHALARD Francis
		Monsieur CORONAS Patrick	Madame BREUILLE Coralie
		Madame GUERINEAU Diane	Monsieur BLANCHARD François
		Madame DAIGRE Jacqueline	Monsieur POTIER-LEROUX Sylvain
		Madame DELHUMEAU-DIDELOT Stéphanie	Madame FRANCHET-JUBERT Valérie
		Madame LABAYE Manon	Madame FRAYSSE Christiane
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur JEAN Yves
		Madame RIMBAULT-RAITIERE Nathalie	Madame RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	3- Commission Attractivité et aménagement de l'espace et du patrimoine de la ville 1- Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture

Selon l'article L.3132-26 du Code du travail, issu de la loi MACRON, dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an, contre 5 auparavant. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Si le nombre d'ouvertures qu'un maire peut autoriser est porté de 5 à 12, il n'est pas créé une obligation pour le maire d'autoriser les ouvertures dominicales. Comme par le passé, il s'agit d'une simple faculté.

Il est à noter que les commerces de bricolage et les jardineries bénéficient d'une dérogation de plein droit au repos dominical. De même pour le commerce à dominante alimentaire qui est autorisé à ouvrir les dimanches jusqu'à 13h.

Lors du Bureau communautaire en date du 9 novembre 2017, il a été souligné l'intérêt de maintenir le nombre de dimanches travaillés à 5 pour 2018, à l'identique des décisions prises en 2017.

Les arrêtés municipaux concerneront les secteurs du commerce de détail, auto et moto, ces différents secteurs d'activité s'inscrivant dans des calendriers distincts de promotion commerciale.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer un arrêté municipal fixant les dates suivantes d'ouvertures dominicales en 2018 pour :

- Les commerces de détail :
 - 17 juin
 - 2 septembre
 - 9 décembre
 - 16 décembre
 - 23 décembre
- Les concessionnaires automobiles :
 - 21 janvier
 - 18 mars
 - 17 juin
 - 16 septembre
 - 14 octobre
- Les concessionnaires motos :
 - 11 mars
 - 10 juin
 - 16 décembre
 - 23 décembre

POUR	40	
CONTRE	10	Mme Eliane ROUSSEAU, M. Yves JEAN, Mme Christine BURGERES, M. Abderrazak HALLOUMI, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Manon LABAYE, Mme Coralie BREUILLE, Mme Christiane FRAYSSE, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	18 décembre 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	18 décembre 2017
Identifiant de télétransmission	86-218601946-20171211- Imc173701-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	6.1
Nomenclature Préfecture	Police municipale